CTL DU 16 DÉCEMBRE 2019
DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le président,

Nous sommes réunis en deuxième convocation de ce CTL, à la veille d'une nouvelle journée de mobilisation sans précédent contre le projet de réforme des retraites.
Si ce dernier venait à s'appliquer, il signifierait la liquidation pure et simple des acquis du Conseil National de la Résistance et ce, dans l'unique but de servir les intérêts des requins de la finance qui sont déjà dans les starting-blocks pour ramasser le pactole.

À la DGFIP nous avions déjà toutes les raisons d'être mobilisés puisque depuis des mois, nous menons une bataille contre le « Nouveau Réseau de Proximité », outil qui ne vise qu'à détruire, méthodiquement et par pans entiers, notre administration.
Car même si vous vous targuez d'offrir plus de points d'entrée au public, nous avons tous compris que le NRP signifiera une disparition des Finances Publiques en tant que telles sur une grande partie du territoire.

En effet, l'implantation d'animateurs polyvalents ne remplacera jamais un agent des Finances Publiques qui bénéficie encore d'une scolarité spécifique et d'une formation au long cours.

Vous n'avez pas daigné nous consulter pour l'élaboration de la charte d'engagements du NRP signée dans le plus grand secret.
À sa lecture nous ne pouvons que constater à posteriori une inadéquation entre le protocole présenté le 16 octobre 2019 et cette charte.
De fait, dans la liste des implantations des structures des Finances Publiques à l'horizon 2022-2023, il n'apparaît pas les services comptables de la Paierie Départementale et de la Recette des Finances de Nice Municipale par exemple.

Ont-ils été victimes d'un tour de passe-passe conduisant à leur disparition prématurée ?

Nous avons pris le temps de vérifier les conventions signées dans d'autres départements, et partout, les paieries, trésoreries, CDIF, SDE et les autres services non impactés par des restructurations figurent bien sur les chartes.

Dans les Alpes-Maritimes, nous voyons ainsi disparaître 3 gros postes comptables sur les implantations figées jusqu'en 2026, comme le stipule le 1er paragraphe des modalités de gouvernance et d'évaluation de la présence territoriale.

Cette charte n'a donc aucune valeur…

Il en est de même dans d'autres directions où ces documents ont été signés contre l'avis de dizaines de collectivités locales qui avaient déposées des motions allant contre cette destruction du Service Public de proximité.

Un mot sur le dernier coup de massue en date que constitue la suppression de 56 emplois dans le département pour 2020, même si vous allez nous rétorquer que 17 concernent Côte d'Azur Habitat, service qui ferme au 1er janvier.

Les collègues subiront encore de plein fouet les conséquences de ces suppressions et de cette perte de mission. L'état de certains services, déjà bien mal en point, ne va faire que s'aggraver.

Êtes-vous devenu le fossoyeur de ce département ?
Nous avons une fiscalité riche et pourtant nous faisons toujours partie des DDFIP/DRFIP les plus impactés par les suppressions d'emplois.
Et surtout, nous avons des conditions d'accueil de plus en plus difficiles.

Témoin encore une fois les incidents de ce matin à Cadeï avec plusieurs bagarres dans la file d'attente des contribuables qui ont nécessité l'intervention des forces de polices, l'évacuation du bâtiment, et provoqué un droit de retrait immédiat des effectifs de l'accueil primaire.

Sachez monsieur le président que ce droit de retrait sera reconduit demain (jour de grève interprofessionnelle) et renouvelé chaque fois que nécessaire, tant que les conditions de sécurité des agents et du public ne seront pas assurées.

Et que dire de l'annonce faite au micro de l'accueil qui indiquait que le bâtiment allait être évacué parce que, je cite « les agents ne souhaitaient plus travailler »… Où comment jeter de l'huile sur le feu alors que la foule accumulée dans le hall était déjà vindicative envers ces « feignants de fonctionnaires ».

On ne pourra pas, une fois encore, accuser les organisations syndicales d'avoir un discours catastrophiste au sujet des conditions de travail des agents, puisque deux membres de la direction ont été dépêchés sur place et constaté le chaos qui régnait une fois de plus dans ce bâtiment.

Qu'attend le président du CHS-CT pour répondre au droit d'alerte déposé par les représentants des personnels le 8 novembre dernier ?

Comme indiqué lors de cette instance qui s'est tenue jeudi 12 décembre dernier, la direction était tenue de procéder à une enquête immédiate avec les membres du CHS-CT auteurs du signalement (article L 4132-2 du Code du Travail).

Or à ce jour, et plus d'un mois après le droit d'alerte, cela n'a toujours pas été fait, vous mettant de ce fait dans l'illégalité.

Doit on vous rappeler que vous êtes chargé de veiller à la santé et à la sécurité des agents ? Vous seriez pénalement responsable si un incident grave survenait alors que vous n'avez pas pris toutes les mesures nécessaires suite à ce droit d'alerte.

Une table ronde s’est bien tenue en urgence à la direction le 22 novembre dernier, réunissant tous les acteurs (personnels de l’accueil, des SIP ainsi que les chefs de services) et quasi tous les échelons de commandement (y compris vous Mr le Président).
À part apaiser certaines tensions entre les SIP et l’accueil, il n’est strictement rien ressorti de concret de cette réunion, sinon que les statistiques de l’accueil étaient faussées car largement minorées par le système mis en place.
Toujours au sujet de l'accueil, et suite aux incidents de ce matin, un responsable de SIP suggérait d'annuler purement et simplement l'accueil sur rendez-vous afin de pouvoir absorber le flux de réception quotidien.

Tiens donc ! L'accueil Personnalisé sur Rendez-Vous ne serait finalement plus la solution miracle aux problèmes de ce CFP dont les spécificités ne sont pas suffisamment prises en compte depuis toutes ces années ?

Pour en revenir aux suppressions d'emplois de 2020, nous serons la troisième direction en volume, derrière Paris et les Hauts de Seine et devant les Bouches du Rhône (excusez du peu).
La direction locale nous rabâche à longueur de temps qu'elle se bat à la DG pour nos services, mais nous avons de plus en plus de doutes quant à ces affirmations !

Pourquoi siéger aujourd'hui pour se voir présenter la mise en place dans la hâte au 1er janvier prochain du premier Service de Gestion Comptable du département sans attendre le transfert de la gestion hospitalière ?

Pourquoi siéger pour parler de la création du poste de conseiller aux décideurs locaux dont le choix se fera sur décision du directeur ?

Pourquoi siéger pour nous voir imposer des jours de « ponts naturels » déjà actés ?

En conclusion, pourquoi siéger aujourd'hui à part pour entendre les discours minaudiers et embobelineurs destinés à endormir les agents des Alpes-Maritimes, discours que vous distillez déjà au gré de vos visites de services ?

Mais, méfiez-vous car les agents commencent à s'apercevoir de cette imposture (par exemple l'antenne SPF de Grasse).

Continuez donc à charger la mule des agents des Alpes-Maritimes qui sont déjà fatigués, usés, déconsidérés, attaqués de toute part, et de fait, à bout de force et en colère.
Et ce ne sont pas les propos d'un VRP des réformes de la DGFIP qui atténueront ce mal-être.

Vous ne nous avez pas fait de cadeau pour noël. À l'inverse nous avons prévu une petite attention pour vous.

Ainsi, avant de quitter la salle, nous avons l'honneur de vous remettre 56 cadeaux pour que vous puissiez visualiser ce que représentent ces suppressions d'emplois pour l'ensemble des collègues de notre département.